Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260320-2026_02_03-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-sept heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de M. Jean-Michel LERY (Q01), doyen des conseillers municipaux jusqu'à la proclamation de l'élection du maire. M. Gaëtan MALARDÉ, élu maire, a ensuite pris la présidence de séance (à partir de la Q02).

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 16 mars 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER, Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, M. Jean-Marc KERBELLEC, Mme Lili SEBESI, M. André TELO-GUILLAS, Mme Lydia DRÉANO, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, M. Daniel RICAUD, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. Bernard CATEAU, M. Olivier GUILLO.
- Absents ayant donné pouvoir : Mme Hélène MONTOUT à M. Fabien TOUREAUX, M. Antoine BLOUIN à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Françoise JAFFRÉ à Mme Nastasia DUFOUR, Mme Tiphaine LE GAL à M. Michel COUTURIER, M. Guillaume LE NEILLON à M. Philippe LE CORRE, Mme Nathalie CLAUSTRE à Mme Morgane CANTE, M. Yann BASIA à Mme Muriel ROBLIN, Mme Edith GUILLEVIN PALLU à M. Daniel RICAUD.

Mme Muriel ROBLIN est nommée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Question n° 3 : ÉLECTION DES ADJOINTS

EXPOSÉ de M. Gaëtan MALARDÉ, maire

Il convient de procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de l'article L.2122-7-2.

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260320-2026_02_03-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Après dépôt auprès du maire des listes de candidat aux fonctions d'adjoints au maire, le conseil municipal est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant indiqué que l'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination, et donc l'ordre du tableau.

Les listes présentées s'établissent comme suit :

- Liste de Mme Nastasia DUFOUR
- Liste de Mme Fabienne LE ROCH

Deux assesseurs sont nommés :
- Mme Morgane CANTE et Mme Lili SEBESI.

Les conseillers sont appelés à déposer leur bulletin dans l'urne.
Il est procédé au dépouillement du vote.

Nombre de conseillers	29
Nombre de conseillers présents	21
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Résultats

Liste Par ordre alphabétique	**Nombre de suffrages obtenus**
Liste Nastasia DUFOUR	23 (vingt-trois)
Liste Fabienne LE ROCH	6 (six)

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7-2,

Considérant les résultats du dépouillement du vote,

La liste Nastasia DUFOUR ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue.

- Mme Nastasia DUFOUR est proclamée 1ère adjointe et immédiatement installée,
- M. Philippe LE CORRE est proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé,
- Mme Muriel ROBLIN est proclamée 3ème adjointe et immédiatement installée,
- M. Michel COUTURIER est proclamé 4ème adjoint et immédiatement installé,
- Mme Morgane CANTE est proclamé 5ème adjointe et immédiatement installée,
- M. Fabien TOUREAUX est proclamé 6ème adjoint et immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260320-2026_02_03-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Pièces jointes au projet :
– Néant
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant

Fait à Riantec, le 24 mars 2026,

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN